

SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2007
DATE D’AFFICHAGE : 21/09/2007

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 8

L’an deux mil sept le jeudi 27 septembre à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur ROCHER Joseph, Maire.

Etaient présents : M. BARRAIS Philippe, Mme HIVERT Marie-Claude, M. HUCHEDÉ Michel, Adjoints, M. CORNÉE Hervé, MME DORGÈRE Marie-France, MME MEIGNAN Géraldine, M. HERMAGNÉ Victor.

Etaient absents excusés : MM. ROCHER Jean-Luc, ROCHER Marc,

Etait absent non excusé : M. THUMERELLE Jean-Marie,

Formant la majorité des membres en exercice, MME HIVERT Marie-Claude a été élue secrétaire.

OBJET : PROJET DE LIGNE TRES HAUTE TENSION

Le conseil municipal, les riverains concernés qui sont venus exprimer leur mécontentement et les habitants de BEAULIEU SUR OUDON,

DEMANDE à Mme Le Préfet de la Mayenne de prendre **ACTE** du REFUS catégorique et unanime de l’implantation d’une plateforme d’environ 10 hectares reliant les deux T.H.T à BEAULIEU SUR OUDON, et REFUS catégorique et unanime de la création de la ligne T.H.T. 4000000 VOLTS COTENTIN-MAINE puisque le sous Préfet n’a pas tenu compte des observations toutes émises contre la ligne, lors de la réunion publique dite de concertation du 20 septembre 2007.

Et ce en raison

- de problèmes de santé dus aux champs électromagnétiques et aux champs électriques induits au nom du principe de précaution.
- du fait de la préservation de la planète, il serait souhaitable que la Mayenne s’auto suffise en électricité via d’autres sources énergétiques moins nocives pour l’environnement et que dans ces conditions la ligne créée pour alimenter en priorité la ligne LGV Bretagne-Pays de Loire devrait arriver en direct et non pas à quelques kilomètres de celle-ci.
- des conséquences à long terme sur l’environnement alors qu’il existe des solutions alternatives à cette construction,
- d’un souhait de préserver une agriculture et un paysage naturel, afin de ne pas ajouter de pollution à celle déjà existante et en l’absence d’études complètes réalisées sur les animaux domestiques et d’élevages
- de l’absence totale de concertation préalables avec les personnes concernées.
- du fait de son nom « Beaulieu », il est surprenant que cette commune ne soit pas d’office classée zone sensible.

OBJET : SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire fait part de la liste des enfants qui ont participé au centre de loisirs pour avril à juin soit 180 journées de présence.

Le conseil municipal DECIDE d’accorder une subvention de 3.50 € par jour soit une subvention totale de 630.00 €uros.

OBJET : VIABILISATION DU LOTISSEMENT LE COTEAU DU DOMAINE

Monsieur Le Maire PRESENTE les résultats de devis pour la viabilisation du lotissement le coteau du domaine.

LE COTEAU DU DOMAINE				Montant TTC	
LOT 1 VOIRIE & RESEAUX					
EUROVIA	CHAZE	FTPB	BEZIER	STAR	
104	113	116	119	142	
489.26	480.61	139.25	559.58	717.42	
LOT 2 TELECOM & ECLAIRAGE PUBLIC					
ETDE	FORCLUM	JURET			
51					
122.54	52 975.41	56 250.87			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **RETIENT** pour le LOT1 l'entreprise EUROVIA pour un montant TTC de 104 489.26 € et pour le LOT2 ETDE pour un montant de 51 122.54 € TTC

OBJET : PORTE DE LA SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit de faire l'acquisition pour la salle des fêtes d'une porte sectionnelle d'un montant de 4286.38 € TTC de l'entreprise RIQUENA plutôt que d'opter pour une porte à enroulement qui semble moins résistante à l'usage.

OBJET : CERTIFICAT D'URBANISME BOURNY

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal d'une demande de certificat d'urbanisme demandée par Me Gouabau au nom des conjoints Bourny. Monsieur Le Maire attire l'attention sur le fait que la conduite de tout à l'égout traverse cette parcelle et qu'il convient de le signaler et que le plan côté cimetière est en cours de mise à jour.

Le Conseil charge Monsieur Le Maire de demander conseil à la DDE de LAVAL.

Par ailleurs il sera à prévoir des suppressions de regards de tout à l'égout dans le champ derrière cette parcelle qui mène aux lagunes pour des raisons de commodités de cultures agricoles par M. Bourny Jean-Luc qui l'exploite.